

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un gobelet cartonné

DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	GENERALITES	
	Demandeur	Nespresso France
	Date de la demande	Novembre 2017
	Dénomination	Gobelet cartonné
	Type de produit emballé	Liquide alimentaire
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Contenance	10 cL
	Dimensions	9,5 (h) x 7,7 (Ø sup) x 5 (Ø inf)
	Masse vide	3,58 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton (92,2%) et plastique (7,8%)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Encre acrylique/Impression flexo
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	Papier-carton (92,2%)
	Plastique	PE (7,8%)
	Encre	Acrylique
	⇒ <i>Élément majoritairement fibreux</i>	
	AVIS REFERENTS	
Avis Techniques n°62		

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	∅	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude > Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

Le corps de l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

De ce fait, le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de ce gobelet au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non-complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE :

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- la fraction plastique : en dépit de son élimination aisée, le CEREC préconise, dans le respect de fonctionnalités équivalentes pour l'emballage, de minimiser le taux de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, ce matériau est à l'origine d'une baisse du rendement de recyclage et d'une augmentation des rejets pour l'industrie papetière ;

- l'encre utilisée et en particulier :

- o d'utiliser des encres sans dégorgeage afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- o d'utiliser des encres à base d'eau ou d'huiles végétales et d'éviter l'usage d'encres et de colles à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ;
- o d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

Pour la réalisation du rebord du gobelet, le CEREC recommande d'éviter l'utilisation d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ou à défaut d'utiliser des huiles minérales aptes au contact alimentaire.

CONSIGNES DE TRI

Les gobelets concernés par le présent avis peuvent être employés pour le conditionnement de boissons à emporter. Pour ce faire, un couvercle plastique peut être fourni avec le gobelet. Par conséquent, le cas échéant, le CEREC préconise l'ajout de pictogrammes recommandant de :

- séparer le corps du gobelet d'éventuels autres éléments, et de le placer dans le bac destiné aux emballages recyclables ;
- de jeter les éléments alors séparés, dans le bac dédié aux ordures ménagères résiduelles.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Elise TILLY



Gérard LASSERRE